

**PRÉ-INSCRIPTION CYCLADES****SESSION VAE 2023-04**

**Le service des examens professionnels ne pouvant répondre individuellement à chaque candidat, toutes les étapes sont décrites ci-dessous et sont À LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT**

*Quand dois-je me pré-inscrire ?*

**du 17/01/2023 à 8h au 31/01/2023 à minuit**  
Après, il sera trop tard ! Aucune pré-inscription hors délai ne sera acceptée  
Je n'attends pas les derniers jours pour me pré-inscrire.

*Où dois-je me pré-inscrire ?*

Je me pré-inscris en ligne depuis mon ordinateur à l'adresse :  
<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

**1. Je crée mon compte candidat** (sauf si j'ai déjà eu un compte Cyclades avec identifiant-mot de passe remis par mon établissement, ou que j'ai été inscrit comme candidat individuel sur Cyclades)



**2. Je fais attention à ma saisie**

• **Mon identité : Attention ! ces indications seront portées sur le diplôme**

- Titre de civilité : M. pour Monsieur ; MME pour Madame
- Nom de famille (ou nom de naissance) : c'est à ce nom que je serai enregistré
- Nom d'usage (nom marital pour les femmes mariées)
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Lieu de naissance : ne pas confondre avec la ville dans laquelle j'habite ! Je saisis mon département de naissance ; si je suis né à l'étranger, j'indique le pays.

**Ces informations figurent sur la pièce d'identité que je présenterai lors des épreuves.**

• **@ Adresse électronique** : elle sera mon **identifiant Cyclades** : **je dois toujours garder cette adresse** pendant au moins 2 ans, la consulter régulièrement, y compris les spams / indésirables.

J'évite les adresses électroniques avec « hotmail », « outlook » ou « live »

Si je n'ai pas d'adresse électronique, je peux en créer une sur le site internet de La Poste :  
<https://www.laposte.net/accueil> ⇨ **Se créer un compte** et compléter le formulaire en ligne

• **Mot de passe** : 8 à 20 caractères dont majuscule, minuscule et caractère spécial (ex : . / ! \* etc...). Il est indispensable pour accéder à mon espace candidat. Si j'oublie mon mot de passe, je pourrai le réinitialiser et je recevrai par mail un lien pour en recréer un nouveau.

**Enregistrer => je recevrai un mail avec un lien pour activer mon compte sous 48 heures sinon mon compte sera supprimé.**

Une fois mon compte activé,



**je choisis la session concernée :**

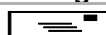

- BCP : AVRIL 2023 VAE
- BP : AVRIL 2023 VAE
- CAP : AVRIL 2023 VAE
- MC3 : AVRIL 2023 VAE
- MC4 : AVRIL 2023 VAE
- ACADEMIE DE RENNES

**1**  
**Avant  
ma pré-  
inscription**

**2**  
**Je commence  
ma pré-  
inscription**

Je renseigne tous les champs de chacun des onglets (Une aide ? m'est proposée), et je clique sur l'onglet **Suivant** pour continuer.

### 1. Onglet Identification

-  Adresse : je fais attention au numéro, au nom de ma rue, à mon code postal, à ma ville. Être complète donc je précise éventuellement le lieu-dit, le nom du bâtiment, d'appartement, de la personne qui m'héberge... **Si je déménage, je le signale** par mail à ce.dec7@ac-rennes.fr
-  Téléphones : à compléter obligatoirement car je peux être appelé par le service des examens

### 2. Onglet Informations candidature

- **Diffusion des résultats** : vous serez destinataire de vos résultats par courrier postal

### 3. Onglet Qualification présentée

- **Attention** à mon choix de spécialité : une erreur est très grave de conséquence. Mes lieux d'examen et mes épreuves en dépendent !
- **Forme de passage**  
Forme globale

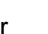
### 4. Onglet Acquis

**Attention**, les demandes de bénéficiaires de notes ou de dispenses se font à l'inscription. Dans ce cas, je ne dois pas être inscrit aux épreuves concernées

### 5. Onglet Epreuves

- **Epreuves obligatoires** : par défaut je suis inscrit. **Attention** à mon choix de langues vivantes : une erreur est très grave de conséquence
- **Epreuves facultatives** et EPS: pas d'inscription en épreuve facultative et demander la dispense en EPS


### 6. Onglet Récapitulatif

- **Je vérifie les informations saisies**
- Pour modifier, je clique sur  et pour confirmer, je clique sur **Enregistrer**
- Mon numéro de candidat et mon numéro d'inscription apparaissent
- **Attention ! Je suis pré-inscrit mais je ne suis pas encore inscrit à l'examen : il faut que je renvoie mon dossier d'inscription.**

- **Je recevrai un mail** me confirmant les documents mis à disposition dans mon espace- candidat CYCLADES (cliquer sur Mes documents) **ou j'imprime directement ma confirmation d'inscription** (cliquer sur Visualiser / Imprimer)
- **J'imprime ma confirmation d'inscription, je la vérifie et rectifie les éventuelles erreurs en ligne. Dans ce cas, je la réédite avant le 31 janvier 2023 à minuit**
- **Je date et je signe le document**
- Je renvoie mon dossier d'inscription en courrier recommandé avec accusé réception ou en lettre suivie à :

DEC7 - Service des Examens Professionnels  
3 Allée du Général Le Troadec  
CS 72506  
56019 Vannes Cedex

**Avant le 7 février 2023** avec les éventuels justificatifs.

 L'envoi des documents en courrier recommandé avec accusé réception ou en ~~le~~ suivie (dans ce cas pensez à télécharger l'Accusé Réception, dans les 2 mois, sur le site de la Poste) m'assure du dépôt de mon dossier à La Poste et de la réception par le service des examens professionnels. En cas d'envoi simple, le service des examens professionnels ne pourra pas accuser réception des documents. Aucun envoi par mail ne sera accepté.

**En signant ma confirmation d'inscription, je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des informations de cette note, certifie exacts les renseignements fournis et je m'engage à passer les épreuves.**

**2**  
Je  
commence  
ma pré-  
inscription

**3**  
Renvoi de  
mon dossier  
d'inscription

Avec ma confirmation d'inscription, je joins la copie de ma pièce d'identité

Je joins également, si je suis concerné par une ou plusieurs de ces rubriques (ces pièces sont à fournir sauf si vous nous avez transmis la fiche de renseignements remise par la DAVA).

- **dispense** : copie du diplôme français, ou européen ou attestation de bloc de compétences
- **bénéfice, report de notes ou dispense** : relevé de notes

Les dispenses et les bénéfices de notes ne seront pris en compte que sur justificatifs.  
À défaut, je serai inscrit aux épreuves.

- **pour certaines spécialités :**

- **bâtiment, travaux publics ou bois** : attestation de formation R.408 (échafaudage) (plus de détail sur : <http://www.ac-rennes.fr> rubrique EXAMENS-CONCOURS ⇔ Baccalauréat professionnel, puis ma spécialité). Un candidat fournissant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ET un certificat médical attestant de l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue, pourra être autorisé à passer l'examen sans fournir d'attestation R.408.
- **transport ou logistique** : CACES, FIMO, permis B, D, E, EC selon la formation choisie

Je garde une copie de ma confirmation d'inscription.



**Mon choix est DÉFINITIF et IRRÉVERSIBLE** : une fois signée et renvoyée, aucune modification ultérieure ne sera prise en compte, **même en cas d'erreur ou d'oubli**.

Il n'y aura pas d'autres documents fournis par le service des examens professionnels.

Ma **convocation sera déposée sur mon espace France-VAE courant février-mars 2023** : je ne peux pas choisir les dates et les lieux d'examen ; ceux-ci sont définis en fonction du nombre de candidats, des spécialités et des places disponibles dans les établissements bretons. Ils ne sont pas modifiables.

③

*Renvoi de  
mon dossier  
d'inscription*

*Et après ?*